

Enseignement: l'égalitarisme fait des dégâts !

10-12-2008

Le premier rôle des écoles est de former et d'éduquer les enfants pour qu'ils puissent assumer leur responsabilité sociétale. Ceci implique de rendre le goût de l'effort et le goût du travail. Or, apparemment ces évidences sont bafouées ce qui crée, à juste titre, une inquiétude chez les parents et les enseignants.

De plus, la rentrée scolaire est perturbée pour la 2e année consécutive par une inflation décrétole (décret inscription dit « files » de la ministre Arena puis décret mixité sociale ou « lotto » du ministre Dupont). Ces mesures, décidées dans la plus grande précipitation, au détriment des parents et élèves, masquent mal les vraies carences de notre système d'enseignement. En réalité, l'enseignement devrait constituer par excellence le facteur d'élevation sociale pour permettre de faire les choix qui détermineront dans la vie d'adulte la capacité de chacun à s'épanouir et à voler de ses propres ailes. Or, en Communauté française, on en est loin. Alors que le ministre déclare à haute voix que « tout va bien dans l'enseignement », les rapports internationaux sont accablants sur le niveau de notre enseignement et sur son adéquation avec ce postulat de départ.

Les constats Le rapport PISA [Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves] de l'OCDE sur la situation des jeunes sur le marché du travail révèle des résultats catastrophiques en Communauté française. Il pointe un élément chiffré très parlant : le taux de chômage des jeunes sans diplôme du secondaire inférieur est de 17% en Flandre pour 42% en Wallonie et 45% à Bruxelles. Les élèves francophones sont en dessous de la moyenne OCDE en Sciences [27e sur 32], en Mathématiques [23e sur 32] et en Lecture [24e sur 32]. La Flandre se classe dans le top 5 dans ces 3 disciplines. Le rapport aboutit également à la conclusion que la différence entre les « bonnes » et les « mauvaises » écoles est parmi les plus grandes d'Europe. L'étude PIRLS [Progress in International Reading Literacy Study] se fonde sur la conception anglo-saxonne de la « literacy » selon laquelle la lecture ne constitue pas un processus passif, mais un processus constructif qui met en relation les informations contenues dans un texte et les connaissances de langue et du monde du lecteur.

Les compétences de lecture vont donc au-delà de la simple capacité de lire. La dernière étude PIRLS, effectuée par le Boston Collège en 2006 et qui mesure le degré d'alphabétisation des enfants en 4e année primaire dans 45 systèmes éducatifs arrive à la conclusion que le modèle en vigueur en Communauté française est le pire de l'Union Européenne, à la notable exception de la Roumanie !

Au lieu de prendre ces problèmes à bras le corps, en renforçant notamment les apprentissages de base [français, mathématiques, sciences, histoire] et en intervenant plus tôt pour prévenir l'échec scolaire, la Communauté française n'a cessé de tirer le niveau vers le bas, sous le prétexte tantôt d'un système plus juste, ensuite d'une mixité sociale plus harmonieuse. Au nom de la « justesse », on inscrit dans un processus de nivellement par le bas qui est néfaste pour les élèves et qui hypothèque le futur de la région. L'école de réussite devient ainsi une école qui afin de laisser réussir tout le monde étouffe le potentiel des élèves très capables. La vénération de l'égalité est mesurée sur le niveau le plus bas. Pourtant, une école où on stimule les élèves à utiliser au maximum leur talent n'est pas contraire à la justesse. La justesse, comme le définit John Rawls, « assure l'accès égal tout en acceptant que ceci conduira à des différences considérables entre les différents élèves ». La justesse, ce n'est donc pas limiter des gens dans l'exploitation de leur potentiel mais justement l'inverse. L'enseignement doit avoir pour but de permettre à chacun d'atteindre son maximum, même si cela implique que l'on doive respecter le fait que l'égalité en droit ne signifie pas l'égalité en compétences.

Le nivellement vers le bas Le nivellement par le bas est un crime envers nos enfants. Ce crime se traduit par des interventions décrétoles intempestives qui sont contraires à l'efficacité du système scolaire. Ils violent la primauté des professionnels de l'enseignement sur les élucubrations des cabinets politiques et, plus fondamentalement, le respect du libre choix de l'école, la responsabilisation des parents et la garantie du maintien de la pluralité des réseaux garantie par le Pacte Scolaire.

Pourtant, les ressources consacrées à notre enseignement (nombre de professeurs, d'écoles..) sont importantes : 125.000 emplois (alors qu'il n'existe pas de département des ressources humaines !), un coût moyen de 1000 € par an et par habitant pour un budget annuel global de plus de 6 milliards €, ce qui dépasse de loin la moyenne de l'Union Européenne. Le rapport ressources/qualité est parmi les plus mauvais d'Europe.

Les causes de cet échec de l'enseignement proviennent donc essentiellement de deux attitudes : l'institutionnalisme et l'égalitarisme, deux attitudes typiques d'une idéologie interventionniste et socialisante. En effet, la priorité est donnée à l'institution et non aux enseignés. Deux exemples permettent d'illustrer ce propos :

- la quasi impossibilité de recourir à des intérimaires pour pallier à l'absence d'un professeur avant 15 jours de défection, et ce, au détriment des élèves ;
- le choix d'appliquer le numerus clausus en médecine en fin de première année au lieu d'un concours d'entrée, comme en Flandre (et quasi partout ailleurs) permet de justifier des subsides aux universités.

Ensuite, la volonté politique est de faire de l'école un outil d'égalisation des élèves en tirant le niveau vers le bas. L'exemple le plus récent est le décret de mixité sociale qui, dans les faits, limite le libre choix de l'établissement en vue de favoriser la mixité scolaire. Un autre exemple est l'interdiction du classement des écoles et

l'absence d'organisation un BAC comme en France qui permettrait d'avoir une évaluation qualitative extérieure du niveau d'enseignement.

Place à l'action Il faut fixer des objectifs clairs : nous voulons mettre tout en œuvre pour qu'à 15 ans, tous les élèves comprennent et écrivent quasi parfaitement le français, appliquent les règles essentielles du « savoir vivre en société », disposent d'un bagage mathématique suffisant et atteignent un bon niveau dans la connaissance de la 2e langue.

Pour atteindre ces objectifs, nous proposons les sept pistes suivantes:

- Revaloriser l'enseignement professionnel et technique, notamment par la généralisation des contrats d'apprentissage avec les entreprises qui prendraient en charge un apprenti à mi-temps, comme en Allemagne
- Éviter les redoublements par la remédiation dès la fin de la 1e primaire (en humanités, c'est trop tard et trop cher). Celle-ci consisterait à renforcer les connaissances des élèves à difficultés pendant l'année scolaire, en utilisant les mercredi après midi, samedi matin, quelques jours de vacances, voire quelques heures de matières non prioritaires. Les professeurs les plus aptes et motivés pour ce programme recevraient des primes pour cet enseignement spécifique;
- Reprendre l'usage des manuels scolaires qui permettent d'inscrire le continuum pédagogique dans la durée;
- Communiquer les cotes moyennes de la classe et le rang de l'élève afin que ses parents sachent où se situe l'élève;
- Organiser des examens identiques et obligatoires pour toutes les écoles en fin de chaque cycle d'études (comme le BAC français) pour instaurer une culture de l'effort et de la réussite
- Confirmer de manière claire l'autonomie de gestion des établissements scolaires avec une enveloppe financière annuelle déterminée (notamment sur la gestion des moyens et sur l'engagement des professeurs), tout en mettant en place une cellule de désignation indépendante qui déciderait des affectations (et non plus comme aujourd'hui où elles sont décidées par des membres du cabinet du ministre);
- Fusionner ensemble des institutions de l'enseignement officiel (Communauté française, communal, provincial et COCOF) sous une seule appellation;

Ces mesures n'impliquent nullement que les parents peuvent se déresponsabiliser, bien au contraire. Les « devoirs » doivent faire intégralement partie d'une éducation. Les parents doivent mettre tout en œuvre pour que leurs enfants ne perturbent pas le déroulement des classes. Ils sont co-responsables si leurs enfants ne fréquentent pas l'école. Dès qu'un absentéisme est constaté, les services responsables (communes, éducateurs de rue, Services d'aide à la jeunesse) doivent intervenir et sensibiliser les parents à assurer leurs devoirs parentaux. Une suivi intense s'impose.

Les solutions existent. Il ne s'agit pas d'une question de moyens mais de juste affectation de ceux-ci avec des objectifs de réflexion et d'organisation axés sur les résultats et sur une culture de la qualité et de l'effort. Elles nécessitent du courage politique mais surtout du bon sens et l'implication ainsi que la responsabilisation de tous les acteurs : pouvoir organisateur, enseignants, parents, élèves.

L'avenir de nos enfants et de notre système scolaire sont à ce prix. Cela en vaut vraiment la peine ! [Ce texte a été coécrit avec Rudy Aernoudt, Licencié en Economie et Philosophie]